

AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURES MARCHE DE NOEL 2024 et F eries lumineuses.

Objet :

Le PIRAT PARC c l bre son traditionnel march  de No l   l'occasion des F eries de No l du **Vendredi 22 novembre 2024 au Mardi 31 D cembre 2024.**

Pour cette seconde  dition Le march  de de Noel du Pirat Parc sera sous le signe des f eries lumineuses. En effet,

Contexte :

La consultation porte sur la mise   disposition de :

- - 31 chalets dont les dimensions varient entre $\frac{3}{4}$ et 6ml et qui seront raccord s   l' lectricit 
- - Emplacements nus **Cadre Juridique :**

L'article L2122-1-1 du Code G n ral de la Propri t  des personnes publiques impose pour toute exploitation  conomique du domaine public, une « *proc dure de s lection pr alable pr sentant toutes les garanties d'impartialit  et de transparence, et comportant des mesures de publicit  permettant aux candidats potentiels de se manifester* ».

Description de l'emplacement :

Les chalets seront mis   disposition

Pirat Parc de Gruissan

L'appel   candidature est ouvert aux artisans, commer ants s dentaires ou non s dentaires, artistes libres, producteurs sous r serve de la justification des documents r glementaires n cessaires   l'exercice d'une activit  et souhaitant proposer   la vente des  uvres, articles, objets produits en rapport avec l'esprit de No l et/ou mettant en valeur le savoir-faire de ces personnes.

Les dossiers de candidature devront  tre les plus  tay s possibles (photos et fiches techniques   l'appui) afin de permettre une bonne  valuation de l'activit  propos e et des produits mis   la vente.

La participation au march  de No l implique l'acceptation du r glement et de toutes les dispositions nouvelles qui pourraient  tre impos es par les circonstances.

En cas d'inobservation de ces clauses, l'organisateur se r serve le droit d'expulser l'exposant qui contreviendrait au r glement.

Tout dossier de candidature incomplet ou ne permettant pas d'analyser l'offre du candidat sera  cart .

Le chalet ou l'emplacement mis   disposition est vide de tout mat riel d'exploitation.

1

Le marché de Noël sera ouvert tous les jours durant la période :

Vendredi 22 novembre 2024 au Mardi 31 Décembre 2024.

Les horaires :

Lundi Mardi Jeudi : 16H/20H

Mercredi : 13h/20H

Vendredi : 16H/22H

Samedi : 11h/0H00

Dimanche : 11H/20H

Les horaires pourront varier en fonction de l'affluence et des Vacances scolaires.

Tarifs : Tarifs actuels par chalet pour l'année 2024, comprenant la location du chalet et les frais d'électricité. (16 ampères) au-delà des 16 ampères seront facturés en supplément en fonction des besoins (32/63 AMP/380). Veuillez noter que ces tarifs sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année 2024.

Chalet de restauration 4 mètres : 2500,00 € HT + Caution des chalets 4 mètres : 1 000,00 €.

Chalet de 6 mètres : 3500,00 € + Caution des chalets 6 mètres : 1 500,00 € HT.

Chalet de cadeaux et gastronomie 3 mètres cadeaux (bijoux, décoration, accessoires) : **1 620,00 € HT** Caution des chalets : **1 000,00 €**

Chalet 4 mètres gastronomie (coffrets, chocolat, nougat, charcuterie, etc.) : **1 900,00 € HT**

Chalet de 4 mètres cadeaux (bijoux, décoration, accessoires) : **1 900,00 € HT** Caution des chalets : **1 000,00 €**

La caution du chalet sera rendue après états des lieux satisfaisants. Les chalets devront être restitués dans l'état dans lequel ils auront été mis à disposition. Chaque exposant est responsable de son chalet. Tous les documents nécessaires (registre du commerce/Kbis/assurance/Extincteurs individuels/cadenas individuel etc..) devront être délivrés avant l'aménagement du chalet.

Critères de sélection :

Le Pirat Parc accordera en priorité aux objets et produits respectant la tradition et la qualité associés à Noël. Les critères privilégiés sont :

- - La prise en compte des thématiques et valeurs de Noël,
- - Toute précision quant à l'origine et aux caractéristiques des produits,
- - L'originalité et l'authenticité des produits,
- - La présentation soignée et l'aspect festif,
- - L'expérience professionnelle ou les références établies lors de manifestations similaires,
- - Le respect des couleurs traditionnelles de Noël : vert, rouge, blanc.

Pour conserver l'attractivité du Marché de Noël et maintenir son niveau de fréquentation, la Commission se réserve le droit de :

- - Limiter le nombre de produits par chalet. Le chalet type sélectionnable sera composé de : 1 PRODUIT spécialité de Noël, 2 produits annexes, BOISSONS EAU ET SOFT. (Seul pour les fruits de mers le vin blanc sera accepté.)
- - Renouveler un certain nombre d'exposants chaque année
- - Sélectionner les produits en fonction de leurs qualités gustatives et qualitatives

- **Dossier de candidature :**

Merci de télécharger le dossier ci-joint, le compléter et le retourner à l'adresse indiquée ci-dessous.

Dépôt de la candidature :

Date de dépôt des dossiers : **jusqu'au 30 SEPTEMBRE 2024**

Date d'attribution : **30 OCTOBRE 2024**

La candidature est à déposer par MAIL à l'adresse suivante : animzen@orange.fr

Ou par courrier à l'adresse suivante.

Pirat parc (LANARET)

service marché de noel

Avenue des plages

11430 GRUISSAN